

Le trait d'union des Pâquerettes

Rédaction et mise en page :
Gilles Saint-Etienne



Place des Marguerites

Sommaire du N° 12 - Avril 2019



- Les photos du mois
- Quizz sur le règlement de l'Aful
- Vos questions, nos réponses
- Nos espaces verts
- Travaux Siarce
- En bref
- Le dossier du mois
- Les événements à venir
- Bienvenue aux nouveaux arrivants



La même place mais sous la neige le 22 janvier dernier

Les photos du mois



17 mars :
giboulée de grêlons sur La Verville

21 mars :

La lune parait beaucoup plus grosse et plus lumineuse car elle est passée au plus près de la Terre, tout de même 359 380 Kms.

Pour ceux qui l'ont raté, la prochaine Super Lune ne se reproduira pas avant le 31 janvier 2037 !



N'hésitez-pas à nous envoyer vos plus belles photos ou vos photos originales prises dans l'Aful des Pâquerettes. Nous les publierons dans ce journal.

Vous ne recevez pas le «Trait d'Union des Pâquerettes» ou souhaitez être informé plus rapidement des dernières nouvelles de l'Aful ?

Pensez à nous donner votre adresse mail ! (aful.paquerettes@gmail.com)

Quizz sur le règlement de l'Aful

A-t-on le droit de construire une piscine dans son jardin ?

Réponse en dernière page.

Vos questions, nos réponses

Votre question :

Je désire installer une serre de jardin. Est-ce autorisé ?

Notre réponse :

Une serre peut être traitée comme un abri de jardin :

“implantation autorisée à l’arrière des maisons ou en retrait de la façade principale afin de la rendre non visible depuis les voies publiques, ne doit pas être accolée à la maison.

Emprise au sol maximale : 9 m², hauteur maximale : 2,30 m au faîtage, maintien du caractère démontable, distance minimale par rapport à la limite séparative : 1 m “

Voisins vigilants

Merci de prévenir la gendarmerie **01 64 57 22 22** ou le **17** (24h/24) ou la police municipale **01 69 90 00 00** si vous constatez tout véhicule qui rode ou stationne, tout regroupement, toute quête ou toute personne qui vous paraît anormale.

Restons vigilants !

Nouvelles de nos espaces verts

Place des Eglantines :

L'abattage prévu de trois Peupliers a été réalisé.

Un Acacia mort a également été abattu par un membre du bureau par souci d'économie.

Le bois coupé a été laissé sur place à disposition des habitants de l'Aful.

Vous avez été prévenu de cette possibilité par mail.



Place des Marguerites et place des Anémones :

Dès que les travaux du Siarce seront terminés, Déco Garden pourra refaire des remises en état.

Grand espace vert :

Plusieurs arbres ont eu des branches cassées dans le grand espace vert suite à l'épisode neigeux. Elles vont être coupées car dangereuses.

Réhabilitation du réseau d'eaux usées

Pour info, voici les contacts pour joindre le Siarce :
58-60 rue Fernand Laguide 91100 Corbeil-Essonnes
Tél. : 01 60 89 82 20 - Fax. : 01 64 96 41 42 - Email : siarce@siarce.fr
Horaires d'ouverture du lundi au vendredi 8h30-13h / 13h30-18h

Astreinte en cas d'urgence : 06 85 91 00 54 à partir de 18h, le week-end et les jours fériés

Problèmes après travaux

Au regard des nombreux problèmes relevés, une réunion spécifique est demandée entre les membres du bureau et le SIARCE. L'ensemble des dysfonctionnements est collecté actuellement.



Mairie - Lutte contre les frelons asiatiques

Le Conseil Municipal du 15 mars dernier a voté la mise en place d'un dispositif d'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers.

En effet, introduit accidentellement en France en 2004, le frelon asiatique à pattes jaunes, invasif et nuisible, a été classé en 2012 "danger sanitaire" de niveau 2 sur une échelle qui en compte 3. Reconnu comme prédateur des abeilles, il peut s'avérer particulièrement agressif, en particulier à proximité de son nid, et les réactions allergiques provoquées par son venin sont parfois mortelles pour l'homme.

La destruction d'un nid doit être réalisée par un professionnel équipé et habilité. Si le nid se situe sur le domaine public, la destruction relève de la collectivité. Elle est en revanche à la charge du particulier si le nid est situé sur le domaine privé. Or l'intervention de professionnels peut s'avérer coûteuse pour des particuliers.

C'est pourquoi **une aide financière allant de 40 € à 150 €** selon le niveau d'accessibilité du nid sera désormais accordée aux Menneçois sollicitant l'intervention d'entreprises spécialisées signataires de la Charte régionale de bonnes pratiques à la destruction de nids de frelons asiatiques.

➔ Cotisation Aful

Date limite de paiement

La date limite de paiement de la cotisation Aful, d'un montant de 163 €, est fixée au 15 avril. Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, merci de penser à la régler afin d'éviter l'envoi de relances.

Vous pouvez déposer votre paiement dans la boîte aux lettres d'un membre du bureau.

➔ Prochaine Assemblée Générale

Sonorisation

Plusieurs personnes s'étant plaintes que, dans le fond de la salle, elles n'entendaient pas bien les différents intervenants, nous prévoyons d'acheter à plusieurs Afuls une enceinte amplifiée et deux micros.

➔ Fibre

Date de commercialisation

Bonne nouvelle, la date de début de commercialisation de la fibre sur La Verville est toujours prévue pour le deuxième semestre 2019.

➔ Nouveau cabinet de médecine chinoise sur La Verville

Corinne Colé, sino-praticienne en Energétique Traditionnelle Chinoise

9 place des Chardonnerets Tél.: 07 67 46 83 72

« Basée sur la Théorie des 5 Eléments et des Méridiens d'Acupuncture, le concept de Qi (énergie vitale), la Théorie du Yin et du Yang ; l'Energétique Chinoise offre une alternative à la Médecine Conventionnelle.

L'Energétique Chinoise et la Médecine Allopathique ne sont pas opposées mais complémentaires. C'est une démarche holistique.

On considère que l'état de Santé dépend de la capacité de libre circulation de l'énergie vitale Qi qui emprunte les méridiens parcourant notre corps.

C'est un ensemble de techniques de stimulations des points d'acupuncture (aiguilles, moxas, massages, ventouses, aimants...)

Elle soulage un grand nombre de dysfonctionnements digestifs, respiratoires, cutanés, féminins, psychologiques, douleurs... »

➔ Ville de Mennecy

Commune sans pesticide

Jeudi 21 mars, Mennecy a reçu le label national « Terre saine, communes sans pesticides ». Cette cérémonie s'est déroulée à Paris, au Ministère de la Transition écologique et solidaire. En 2017, la commune a abandonné l'utilisation des pesticides et herbicides dans tous les lieux publics, y compris cimetières et terrains de sport. Ainsi, elle va au-delà de ce qui est demandé par la loi et atteint l'objectif de zéro phyto total.

➔ Timbres fiscaux dématérialisés

Depuis le 1^{er} janvier 2019 vous devez l'acheter en ligne

Qu'il s'agisse d'une première demande, d'un renouvellement en de cas de perte, de vol, de péremption ou de détérioration, il est désormais obligatoire d'acheter un timbre fiscal dématérialisé pour obtenir son passeport, carte d'identité, ...

L'achat se fait sur le site internet <https://timbres.impots.gouv.fr> depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Vous pouvez acheter un timbre fiscal électronique dans un bureau de tabac s'il est équipé de l'application « Point de vente agréé ».

➔ Automobile

Pièces d'occasion proposées par les garagistes

Depuis le 1^{er} avril 2019, les garagistes doivent clairement informer leurs clients sur la possibilité de faire remplacer les éléments défectueux de leur véhicule par des pièces de seconde main, avec à la clef 30 à 50 % d'économie. Les pièces détachées concernées sont les éléments de carrosserie amovibles, de garnissage intérieur et de sellerie, les vitrages non collés, les pièces optiques et certaines pièces mécaniques ou électroniques.

Les pièces des trains roulants, des éléments de direction, des organes de freinage, des éléments de liaison au sol, assemblés, soumis à une usure mécanique et non démontables seront toujours neuves.

Une fois informés, les clients seront libres d'accepter ou de refuser.

➔ Prix des carburants

Retrouvez les prix des carburants sur votre trajet

Comparer directement le prix des carburants dans les stations-service autour de votre parcours ou autour de chez vous.

Le site <https://www.prix-carburants.gouv.fr/> permet de consulter gratuitement tous les prix des carburants, partout en France.

Une version mobile <https://www.prix-carburants.gouv.fr/mobile>, spécialement dédiée aux smartphones, est également disponible. Elle permet de trouver la station-service où le carburant est le moins cher le long de votre parcours.



Les perruches à collier gagnent du terrain en Ile-de-France

Les perruches à collier, espèce invasive au plumage vert vif, s'étendent géographiquement en Ile-de-France, même si leur nombre a moins augmenté qu'attendu, avec au moins 5.300 individus, a indiqué l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

La perruche à collier (*Psittacula krameri*) est originaire des forêts tropicales d'Afrique subsaharienne et d'Inde. Elle est présente en Ile-de-France depuis les années 1970 suite à des échappées d'animaux en captivité autour des aéroports de Roissy et d'Orly. L'espèce s'est bien acclimatée au climat francilien, aménageant son nid dans les cavités des vieux arbres ou de rochers et se nourrissant de graines et fruits qu'elle trouve dans les bois, parcs et jardins, notamment dans les mangeoires disposées par les franciliens.

Après une longue période de relative discrétion, la perruche à collier est maintenant présente dans de nombreuses villes d'Ile-de-France.

Ces perruches sont souvent accusées de prendre la place d'espèces locales ou d'abimer les arbres. Dans les zones où il y a de grosses densités il y a des plaintes des riverains, par rapport aux nuisances sonores importantes.

Il est à rappeler que la perruche à collier est une espèce exotique envahissante dont l'introduction dans le milieu naturel est interdite par la loi et dont le nourrissage est à proscrire. L'espèce peut en effet avoir une incidence sur les populations d'oiseaux indigènes, notamment par compétition pour les sites de nidifications et les ressources alimentaires, et peut également être à l'origine de nuisances pour certaines activités humaines comme l'arboriculture.

Le dossier du mois - A la découverte de la nature Essonnienne

« Le Conseil départemental vous accueille sur ses 24 domaines naturels répartis aux quatre coins de l'Essonne. Acquis pour la protection de la biodiversité, ils sont également aménagés pour la promenade et la découverte des paysages.

Forêts, platières, marais, vergers, prairies, anciennes carrières... les sites départementaux abritent une biodiversité riche, des habitats naturels préservés, et une palette insoupçonnée d'ambiances paysagères ».

➔ Pour accéder aux fiches départementales, cliquer sur les photos.



Bruyères le Châtel
Forêt de la Roche Turpin



Chamarande
Forêt du Belvédère



Champcueil
Forêt de la Coudraye

Champcueil
Forêt des Grands Avaux



D'Huisson-Longueville
La Butte Hebert

Echarcon
L'Isle rouge



Echarcon
Cave au Renard et
Prairie sous l'Eglise

Le dossier du mois - A la découverte de la nature Essonnienne



Echarcon
Marais de
Misery



Etiolles
Domaine
des
Coudrays



Itteville - Le Marais



Fontenay-le-Vicomte
Marais de Fontenay



La Ferté-Alais
Domaine de la Justice



Lisses
Coteau de
Monblin



Lisses - Domaine de Montauger



Lisses
Grand Montauger



Marcoussis
Forêt de
Bellejame



Mennecy
La Grande Ile



Moigny-sur-Ecole
Platière de Bellevue



Saulx-les-Chartreux
Forêt du Rocher de
Saulx



Villiers-le-Bâcle
Forêt de la Tête Ronde



Villabé
Clos de Montauger



Villiers-le-Bâcle
Forêt du Bois des Grais



Villebon-sur-Yvette
Forêt du Bois des Gelles

➔ Pour accéder aux fiches départementales, cliquer sur les photos.

Les événements à venir

Vide-grenier de La Verville

Comme décidé lors de notre dernière Assemblée Générale, nous allons renouveler cette année notre vide-grenier. Il sera organisé en commun avec plusieurs Afuls.

La date pressentie pour cet événement est le **dimanche 16 juin 2019**.

Pour l'instant, les Afuls s'étant déclarées intéressées sont l'Aful des Bouvreuils, l'Aful des Lys et l'Aful des Myrtilles.

Fête des voisins le 24 mai

Il n'y a pas de demande sur notre Aful pour organiser cette fête collectivement.

Chacun est donc libre de proposer cet événement à ses voisins.

Vide-maison sur l'Aful des Bouvreuils

Un vide-maison se tiendra au 5 rue François Mansart le **samedi 13 avril de 10h à 19h**.

Seront proposés, entre autres, des livres, un lit d'une personne, un cosy, des disques, des verres, un salon de jardin, tableaux, miroir de salon, miroirs trois plans pour salle de bains, appliques, lustres, casiers à bouteilles, bureaux (1 adulte, 1 ado), machine à café, micro onde, etc...



Un spectacle inédit à **Mennecey**

Dimanche 14 avril à 16h00

Espace culturel Jean-Jacques Robert (Parc de Villeroy), Mennecey

Concert organisé au profit de l'association



65, boulevard Charles de Gaulle
91540 MENNECEY

TERRE DES ENFANTS

<https://tde91.weebly.com>



VILLE DE
MENNECEY

Réservations : terredesenfants@orange.fr

ou 06 08 00 48 69 – 06 07 28 47 74 (SMS souhaité)

Adultes et plus de 14 ans : 15 € - De 7 à 14 ans : 7 € - Moins de 7 ans : gratuit

<https://www.kisskissbankbank.com/fr/projects/un-choeur-d-hommes-basque-chante-pour-des-enfants-au-guatemala>

Merci de ne pas jeter ce flyer sur la voie publique

Depuis 25 ans, le travail du chœur d'hommes anaiki est de promouvoir et de faire découvrir la culture basque par la polyphonie pour chœurs à voix égales du Pays Basque. L'ensemble, composé d'une quarantaine de chanteurs attachés à cette tradition orale séculaire, témoigne d'un très vaste et précieux répertoire, mêlant les chants populaires médiévaux, les anciennes mélodies oubliées et les plus récentes compositions, en passant par les grandes partitions religieuses.

Terre des Enfants est une association loi 1901 dont le but depuis sa création en 1978 est de financer un centre nutritionnel au Guatemala, permettant à une centaine d'enfants d'être nourris chaque jour et scolarisés, et à une trentaine d'autres d'y être pensionnaires toute l'année afin d'être mis à l'abri des dangers qu'ils encourraient dans la rue où ils vivaient.

Bienvenue aux nouveaux arrivants

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants :

M. et Mme Jean-Noël Degland, 24 rue des Iris.

Réponse au quizz

A-t-on le droit de construire une piscine dans son jardin ?

Seules sont autorisées, et uniquement sur la partie arrière de la propriété, les piscines :

- soit non couvertes
- soit avec une couverture amovible d'1 m maximal au-dessus du sol

Elles doivent être conformes aux règles d'urbanisme :

- distance minimale par rapport à la limite séparative : 5 m
- hauteur maximale de la margelle : 0,60 m
- prise en compte des servitudes associées au passage de tous les réseaux souterrains

Les piscines privées doivent rejeter leurs eaux dans le réseau d'eaux usées.

Les propriétaires devront s'assurer des conditions légales de sécurité.

Vous devez demander l'autorisation de l'Aful en lui soumettant votre projet technique (devis de l'entreprise que vous avez retenue et descriptif détaillé, type de bassin, couleurs, matériaux, système de filtration, couverture et durée du chantier) soit par mail, soit par courrier.

Il vous appartiendra ensuite, avec l'avis favorable de l'Aful, de contacter la Mairie.